

**PROCES-VERBAL DU COSP - COPIL RESTREINT DE L'EUR ODYSSEE
DU 17 NOVEMBRE 2020**

Etaient présents :

Membres élu.e.s du COSP :

Collège A : Christian RINAUDO, Xavier HUETZ-DE-LEMPS, Didier BINDER

Collège B : Frédérique BERTONCELLO, Frédéric COUSTON, Karine EMSELLEM, Gilles FRIGOLI

Collège IATSS : Alban FOURNIER, Valérie DALL'O

Collège USAGERS : Rémy BRUNY

Membres nommés de droit du COPIL :

Pour les laboratoires : Isabelle THERY (CEPAM), Giovanni FUSCO (ESPACE), Jacques ARASZKIEWIEZ (//TransitionS), Jean-Luc PRIMON (URMIS)

Pour les départements : Toufik FTAITA (Ethnologie-Anthropologie), Sandra PEREZ (Géographie), Pierre-Yves BEAUREPAIRE (Histoire), Marie LESCLINGAND (Sociologie)

Avaient donné procuration :

À Karine EMSELLEM : Christine VOIRON (collège A)

À Gilles FRIGOLI : Marie-Hélène SA VILAS BOAS (collège B)

À Christian RINAUDO : Nicolas PIGEON (collège B)

À Rémy BRUNY : Sarah BOISSON & Jules MOLLARD-MELLAK (collège USAGERS)

À Xavier HUETZ-DE-LEMPS : Jean-Paul PELLEGRINETTI (CMMC)

À Jacques ARASZKIEWIEZ : Dirk STEINER (LAPCOS) & Fabien MATHY (ED SHAL)

Excusées :

Agnès JEANJEAN et Isabelle MILHABET (collège A), Galina IAKIMOVA (Psychologie)

Séance tenue en présentiel

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation du Direct.eur.rice de l'EUR ODYSSEE**
- 2. Proposition de tenir les prochaines séances et délibérations en distanciel**
- 3. Calendrier institutionnel**
- 4. Réflexion sur la désignation des 4 autres membres du COSP (avec droit de vote)**

1. Désignation du Direct.eur.rice de l'EUR ODYSSEE

La séance débute à 14 heures 15.

C. RINAUDO prend la parole. Après l'élection des membres du COSP (Conseil Scientifique et Pédagogique), l'EUR peut maintenant procéder à la désignation de son Direct.eur.rice.

Conformément aux statuts de l'EUR, le direct.eur.rice est désigné par le Président d'UCA après avis du comité de pilotage d'UCA, sur proposition des membres nommés de droit du comité de pilotage et des membres élus du conseil scientifique et pédagogique de l'EUR.

Il est également précisé que dans le cas où le directeur de l'EUR est lui-même candidat, le doyen d'âge du COSP préside la séance. C. RINAUDO étant candidat, c'est donc D. BINDER qui préside la tenue de ce scrutin.

D. BINDER annonce les modalités du scrutin. Avant de procéder au vote, il donne la parole à l'unique candidat.

C. RINAUDO rappelle qu'il avait été nommé pour porter ce nouveau projet d'Ecole Universitaire de Recherche (EUR) et qu'il lui semble important de poursuivre et consolider une composante pour les Sciences Humaines et Sociales. Il est aussi important de renforcer la place des SHS dans la formulation et l'analyse des questions environnementales en fédérant les forces existantes, jusqu'ici dispersées, tant du point de vue de la recherche que de l'enseignement.

Pour ce faire, il souhaite s'appuyer sur une direction collégiale avec une direction adjointe, des chargé.e.s de mission et une équipe administrative. L'objectif est d'avoir une meilleure articulation entre les services administratifs et les enseignant.e.s. mais aussi de mener une politique active dans les demandes de postes d'appui à la pédagogie et à la recherche. Il veillera à l'engagement sur le recueil et l'usage des ressources propres défendu pour les élections du COSP ainsi que pour la défense du service public de l'ESR.

Conscient que les moyens d'actions d'une EUR sont limités, il veillera avec l'équipe mise en place à défendre ses engagements au sein du Comité de pilotage d'UCA et dans le Conseil des composantes d'UCA où siègent les directions d'EURs.

Il est ensuite procédé au vote.

Résultats du vote :

Nombre d'électeurs	29
Nombre de votants	26
Majorité requise	14
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Total des suffrages exprimés en faveur du candidat	25

La majorité requise ayant été obtenue, Christian RINAUDO est proposé directeur de l'EUR ODYSSEE à l'issue du premier tour de la consultation avec 25 voix pour et 1 bulletin nul

2. Proposition de tenir les prochaines séances et délibérations en distanciel

Il est ensuite proposé d'approuver le recours aux délibérations à distance des instances de l'EUR ODYSSEE, dans le respect des modalités d'organisation à distance des délibérations des instances collégiales d'UCA, fixées au sein de la délibération n° 2020-97 adoptée par le conseil d'administration d'UCA en date du 4 septembre 2020. Les membres ont pu prendre connaissance de cet arrêté au préalable.

Il s'agit de pouvoir fonctionner valablement à distance notamment durant cette période particulière de crise sanitaire.

Un règlement intérieur sera prochainement rédigé qui fixera plus précisément les modalités de fonctionnement propres à l'EUR.

**Le recours à la tenue des conseils et aux délibérations en distanciel
est adopté à l'unanimité**

3. Calendrier institutionnel

4. Réflexion sur la désignation des 4 autres membres du COSP (avec droit de vote)

C. RINAUDO fixe les prochaines échéances :

- Organisation d'un prochain CoPil en décembre qui portera sur :
 - Le dialogue de gestion
 - Le plan stratégique de l'établissement (les actions financées ou non)
 - La présentation par la VP RI de la politique de l'établissement à l'international
 - Election du bureau exécutif
- Organisation d'un prochain COSP courant janvier 2021 :
 - Compléter le COSP des « 4 membres désignés » (parité hommes/femmes requise)
 - 2 représentants des responsables des diplômes de master enseignés dans l'EUR
 - 2 personnalités extérieures dont une désignée à titre personnel, par le COSP, après appel à candidature. Il pourra s'agir d'une personne issue du monde socio-économique. Les membres présents sont sollicités pour faire des propositions.
- Chantiers à venir : le contrat quadriennal avec la mise en cohérence et l'articulation de l'offre de formations (LMD).

5. Questions diverses

• **Budget des départements**

S. PEREZ s'inquiète au sujet du budget généralement attribué aux départements et nécessaire au bon fonctionnement pédagogique (sorties de terrain, ...). C. RINAUDO rappelle que dans la nouvelle configuration d'UCA, le département « pédagogique » n'existe plus en tant que tel et que le budget est dorénavant versé au niveau du diplôme. Le travail de transition est en cours mais il est actuellement difficile de se projeter dans la mesure où nous ne disposons pas d'informations sur la reconduction de l'IDEX et si le SFRI sera versé début janvier 2021.

C. RINAUDO fait également remarquer que certaines formations disposent de ressources propres liées à la formation continue et à des contrats professionnels ou d'apprentissage. Il envisage en début d'année prochaine de mettre en place avec le bureau exécutif de l'EUR un dialogue de gestion avec chaque formation afin d'arriver à un équilibre budgétaire sur l'ensemble des formations de l'EUR.

- **Statuts des départements**

A l'instar de ses homologues direct.eur.rice.s de département, M. LESCLINGAND indique avoir reçu des services centraux une trame de « statuts de département » à finaliser pour fin février 2021. Elle regrette de constater qu'un espace (une instance) de discussion pédagogique n'ait pas été prévu au niveau du département. Même si le département a dorénavant un rôle RH, il lui paraît logique que cela soit aussi lié à l'offre de formation.

C. RINAUDO comprend cette inquiétude. D'une part, les départements disciplinaires peuvent très bien prévoir dans leurs statuts une discussion annuelle sur l'ensemble des formations dans la discipline. D'autre part, pour les questions liées aux formations, les conseils pédagogiques et de perfectionnement seront amenés à jouer un rôle important et feront partie de la prochaine étape de structuration institutionnelle accompagnée par l'établissement. En attendant ce niveau de structuration, les équipes pédagogiques peuvent toujours se réunir de manière plus informelle pour discuter des questions pédagogiques.

Par ailleurs, C. RINAUDO indique s'être inquiété depuis un certain temps déjà d'une lettre de mission définissant précisément les fonctions du direct.eur.rice de département.

Pour sa part, T. FTAITA suggère que tous les départements de l'EUR aient un socle statutaire commun pour une meilleure cohésion.

De son côté F. COUSTON fait part de la difficulté à avoir des professionnels au sein du conseil de perfectionnement (ex : défraiements liés à la venue de professionnels, ...).

C. RINAUDO convient que beaucoup de choses sont à construire. Il précise que l'EUR est là pour accompagner et soutenir les demandes des responsables de formations et des départements. Elle est aussi un relai auprès de la gouvernance.

La séance est levée à 15 heures.

*** **